

Kermodeste

Ce village est situé à environ 2 km au nord du bourg, près de la route D22 d'Auray à Belz, et à proximité de bois. Le ruisseau de Calavret, limite avec Locoal-Mendon, est à 500 mètres. La famille LE FLOCH y réside au 17 et 18e siècles, les FER y possèdent des biens au 18e.

Résidant ordinairement à Trélusson, Guillaume FER (n°392) acquiert pour 126L le 9 octobre 1710 des consorts LE DIOT plusieurs fonds de tenue, dont deux situés à Kermodeste. L'un est baillé à Vincent LE PORT qui paye de rente 1 truellée ½ de seigle.

-oOo-

Ambroise LE FLOCH et Louise LORHO (n°2036-2037) se seraient mariés vers 1665. Ils ont au moins sept enfants, dont Jacques né vers 1671, Anne née en novembre 1677 et Guillaume (n°1018) né le 25 juin 1680. Ce dernier est filleul de Guillaume KERSERHO et Olive AUDRAN. D'autres enfants le sont notamment des damoiselles Marie Louise et Jeanne VENDRY, mais d'aucun parent proche a priori. Ambroise exploite une tenue à domaine congéable sous le président de Marboeuf, dont les immeubles sont estimables à 2250L, les meubles à 450L. Il meurt assez jeune, laissant à sa veuve la tutelle de leurs enfants encore mineurs. Son aîné Jacques épouse Jeanne GUILLEMIN, mais celle-ci meurt quelques jours après son accouchement de Mathurin, en janvier 1697. Le même mois, âgée de 20 ans, Anne LE FLOCH épouse Paul BRIEND, qu'elle rejoint à Bréarff puis à Kerberen en CRACH. Elle est préalablement décrétée de justice et dotée par sa mère de 900L. Trois ans plus tard, en mai 1700, elle n'a toujours pas perçu sa dot. Elle tente d'inciter un règlement par la vente par subrogation à ses frères Jacques et Guillaume, de sa portion d'héritage. En août 1701, elle n'obtient qu'une vache, un châlit en bois, une couette de plume et 45L pour une levée d'intérêts. Finalement, Paul BRIEND ne touchera les 900L qu'en 1712 et 1713, avec plus de 180L d'intérêts. Il est alors veuf d'Anne, mais garde naturel de leur fils mineur Pierre.

B1535 - Sénéchaussée d'Auray - 03/01/1697

Décret de mariage

Anne LE FLOCH f. + Ambroise & Louise LORHO de Kermodeste en PLOEMEL.
& Paul BRIENT de Brearff en CRACH.

Témoins

- 1- Louise LORHO, mère.
- 2- Jean RIO de Kermodeste en PLOEMEL, oncle paternel & maternel.
- 3- Gilles GUILLEVEN⁵ de Kermodeste PLOEMEL, idem.
- 4- Vincent LE MARTELOT de Kerleau en CRACH.

6E2081 - Minutes Jacques HENRY - 05/05/1700

Témoins

- Louise LORHO veuve d'Ambroise LE FLOCH.
 - Jacques et Guillaume LE FLOCH, demeurant ensemble à Kermodeste en PLOEMEL.
 - Paul BRIEND x Anne LE FLOCH de Brearff en CRACH.
- Jacques, Guillaume et Anne LE FLOCH enfants d'Ambroise LE FLOCH et Louise LORHO.

Biens

1/3 par indivis des édifices, droits de labourage, stucs, engrais, landes de chauffage et autre sur le fond d'une tenue vêtue à Kermodeste en PLOEMEL à domaine congéable sous monsieur le président de MARBOEUF.
Pareille portion des biens meubles, linges, langes, étain, airain, charrue, charrette, ferrements, bestiaux, chevaux et tout autres ustensiles de ménages, actes de crédits, blés secs et levés de terre en général qui sont en ladite tenue.
Les biens appartiennent à Anne LE FLOCH de la succession d'Ambroise LE FLOCH et Louise LORHO.

Subrogation

Paul BRIEND et Anne LE FLOCH vendent par subrogation lesdits biens pour 900L payables d'ici un an avec intérêts au denier vingt. Jacques et Guillaume LE FLOCH, acquéreurs, leur payeront aussi une vache et deux linceuls d'ici la huitaine, une couette de plumes d'ici le 29/08/1700, et un darlit de bois. Ils s'obligent de nourrir, loger, soigner, entretenir leur mère saine de maladie pendant son vivant des vivres ordinaires de leurs ménages, d'en libérer les BRIEND. Ils la feront inhumer à son décès selon sa condition et payeront tous les frais funéraires, les dettes faites par elle et son mari.

⁵ L'oncle Gilles GUILLEVEN possède le fond d'une tenue à Kermodeste (P1515 f°793 (AN) - Terrier de Ploemel).

Cet acte annule l'offre de Louise LORHO aux BRIEND par le contrat de mariage du 03/01/1697 au rapport LE MALLIAUD. Sur la somme de 900L, 150L sont réputées comme meubles, le reste comme immeubles.

Acte joint du 25/08/1701

Paul BRIEND, de Kerberen en CRACH, reçoit une vache, un châlit de bois et une couette de plume de Guillaume LE FLOCH, en son nom et pour Jacques LE FLOCH son frère, de Kermodeste en PLOEMEL, selon acte du 05/05/1700, avec 45L pour une levée d'intérêts sur la somme de 900L de principal.

Acte joint du 06/09/1712

Paul BRIEND en son nom et comme père et garde naturel de Pierre BRIEND, fils de son mariage avec défunte Anne LE FLOCH, de Kerberen en CRACH, reçoit 450L de principal et 70L d'intérêts de Guillaume LE FLOCH de Kermodeste en PLOEMEL, selon l'acte du 05/05/1700. Réserve envers Jacques LE FLOCH.

Quittance jointe du 30/10/1713

Paul BRIEND en son nom et comme père et garde naturel de Pierre BRIEND, fils de son mariage avec défunte Anne LE FLOCH, de Kerberen en CRACH, reçoit 450L de principal et 33L 15s d'intérêts de Jacques LE FLOCH x Marguerite LE NAVEAU de Keraudran en PLOEMEL, selon l'acte du 05/05/1700, dont quittance.

6E2099 - Minutes Jacques HENRY - 13/05/1709

Quittance

Paul BRIEND de Kerberen en CRACH reconnaît avoir reçu ce jour 84L de Jacques LE PORT de Keraudran et Guillaume LE FLOCH de Kermodeste en PLOEMEL pour les années de levée et intérêts sur 900L de principal suite à acte entre eux, dont quittance.

Les deux frères LE FLOCH restent donc à Kermodeste et s'obligent à entretenir leur mère Louise LORHO. Jacques épouse en secondes noces Marguerite LE NAVEAU. De son côté, âgé de 21 ans, Guillaume s'unit à Marie LE GUENNEC, originaire du Bot en ERDEVEN. Comme sa sœur, il est préalablement décrété de justice et doté par sa mère de 900L, dont 100 sont considérées comme meubles et payables juste après le mariage avec les cadeaux de coutume. Il doit aussi rejoindre l'exploitation de sa belle-famille. Mais il revient rapidement à Kermodeste, après le décès de Marie LE GUENNEC.

B1548 - Sénéchaussée d'Auray - 12/10/1701

Décret de mariage

Guillaume LE FLOCH f. + Ambroise et Louise LORHO de Kermodeste en PLOEMEL, 22 ans,
& Marie LE GUENNEC f. Guillaume et Marie LE MEL (DM aussi).

Témoins

- 1- Louise LORHO de Kermodeste en PLOEMEL, mère et tutrice.
- 2- Jacques LE FLOCH de Kermodeste en PLOEMEL, frère de Guillaume.
- 3- Laurent KERNEUR de Kergall en PLOEMEL, parent au 1/3 par alliance.
- 4- Goual (Paul) BRIENT de Kerbrezan en CRACH, beau-frère par alliance.

6E2085 - Minutes Jacques HENRY - 03/11/1701

Témoins

- Louise LORHO veuve d'Ambroise LE FLOCH, Guillaume leur fils de Kermodeste en PLOEMEL
- Marie LE MEL veuve de Guillaume LE GUENNEC, Marie LE GUENNEC sa fille, du Bot en ERDEVEN.

Contrat de mariage

Le couple ira au Bot après leur mariage, y seront nourris, vêtus. Pour leur travail, ils recevront un loyer de 1 perrée de seigle, 1/4 perrée de froment rouge mesure d'Auray, jusqu'à ce qu'il y ait 2 enfants vivants procréés. Ladite LORHO promet de donner en avancement d'hoirie 900L, dont 100L considérés comme meubles payables juste après le mariage. Les 800L restants sont considérés comme immeubles, payés en 3 termes : 300L d'ici 2 ans, 300L d'ici 4 ans et 300L d'ici 6 ans. Louise LORHO promet de donner aussi 6 linceuls de toile et réparon, 4 toiles de lin, 1 langeul, 1 coffre de bois de chêne, 1 vache du prix de 15L, avec les 100L spécifiés.

Le 11 février 1706, Guillaume LE FLOCH épouse en secondes noces Catherine LE PORT (n°1018-1019) du village de Trélusson, en présence du père Yves LE PORT, la mère Louise LORHO, le frère Jacques LE FLOCH, l'oncle Gilles GUILLEVEN. Cette fois, il est majeur de 26 ans. Il est toujours doté, mais d'une somme plus modeste de 360L promise par son frère Jacques agissant pour leur mère. De son côté, la belle-famille promet aussi 360L, soit 720L au total, considérées uniquement comme immeubles. Par ailleurs, le couple reste à Kermodeste, où naissent au moins six enfants, dont Yvonne (n°509) vers 1709, Anne en janvier 1717, Mathurin vers 1723, Jean vers 1727. L'exploitation comprend un grand bâtiment alignant une chambre, une pièce avec une cheminée, une étable, une petite écurie, une autre étable, un cardy au bout, des greniers au-dessus. Deux autres bâtiments séparés correspondent à des granges, l'un surmonté d'un grenier, l'autre situé sur l'aire à battre. Dans les pièces d'habitation, se répartissent une table, trois lits mode de campagne, deux bancs-coffres. Deux niches dans le mur servent d'armoires, où des ustensiles de cuisine sont rangés. Les étables abritent une dizaine de bovins, dont une paire de boeufs. La petite écurie est réservée au cochon. Le travail des terres est pratiqué avec deux charrettes, une charrue et plusieurs outils agricoles, mais sans nombre excessif. Le seigle et le froment constituent les principales cultures.

6E2284 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 08/02/1706

Témoins

- Guillaume LE FLOCH, fils de + Ambroise et de Louise LORHO, et Jacques LE FLOCH, frère germain de Guillaume, faisant pour leur mère, de Kermodeste en PLOEMEL.
- Yves LE PORT, faisant pour Anne PANY sa femme et Catherine LE PORT leur fille, de Trélusson en PLOEMEL.

Contrat de mariage

Le mariage de Guillaume LE FLOCH et Catherine LE PORT étant prévu prochainement, Jacques LE FLOCH, audit nom, promet de payer à son frère à valoir sur la succession de leurs parents, la somme de 360L, une vache et un coffre valant 15L, le tout payable le jour des noces. Yves LE PORT promet de payer, à valoir sur sa succession et celle de sa femme, pareillement 360L, une vache et un coffre valant 15L. Les sommes de 360L sont considérées comme immeubles et ne pourront changer de nature.

Après le mariage, le couple s'installera chez Louise LORHO pour y travailler, parce qu'elle baillera chaque fin d'année une perrée de seigle et une demie perrée de froment mesure d'Auray, outre les nourrir et entretenir suivant la coutume.

Sans doute suite à la mort de Louise LORHO dans les années 1710, Jacques LE FLOCH part pour le village de Keraudran, où il meurt en mars 1717. Mais ses héritiers conservent des droits sur l'exploitation de Kermodeste. Le fond appartient alors le seigneur du Nedo. Les édifices valent 2570L. En septembre 1731, Guillaume LE FLOCH en devient l'unique propriétaire, en remboursant 428L à son neveu Mathurin, fils du défunt Jacques, et en promettant 857L lors de la majorité des autres neveux.

B1623 - Sénéchaussée d'Auray - 03/09/1731

Congément

Guillaume LE FLOCH, aux droits de Messire François GIQUEL Sgr du NEDO et autres lieux, acquiert par subrogation les édifices d'une tenue à Kermodeste en PLOEMEL pour la somme de 1286L 4s moitié de celle de 2572L 8s suivant le prisage effectué les 24 & 25/08 contrôlé à Auray le 02/09.

Contre les défenseurs

Mathurin LE FLOCH & consorts, Marguerite LE NAVEOUX de Keraudran en PLOEMEL.

Paiement

Guillaume LE FLOCH représente la somme de 428L 14s 8d pour le tiers revenant à Mathurin LE FLOCH, les deux autres tiers appartenant à Marguerite LE NAVEOUX en son nom et comme tutrice des enfants mineurs de son mariage avec Jacques LE FLOCH soit 857L 9s 4d. Cette dernière somme reste aux mains du preneur avec le consentement de la veuve moyennant des intérêts au denier vingt, et sera remboursée lorsque les mineurs atteindront l'âge de 25 ans.

Le 3 février 1734, l'aînée Yvonne LE FLOCH épouse Jacques CAMENEN (n°508-509) de Kerevelen en BELZ, en présence de son père Guillaume, et des trois frères du marié Jean, Julien et Vincent CAMENEN. Le 16 novembre suivant, naît Vincent (n°254), filleul de l'oncle autre Vincent CAMENEN de Belz et de la tante Anne LE FLOCH. D'autres enfants suivent, notamment Jeanne en 1736, Anne en 1738. Le 23 avril 1739, Guillaume LE FLOCH s'éteint en sa maison à l'âge de 58 ans. Assistent à ses obsèques son gendre Jacques CAMENEN (dit Vincent dans l'acte), son fils Mathurin, ses neveux Guillaume et Mathurin LE FLOCH, ce dernier résidant alors à CRACH. Une tutelle est décrétée pour trois enfants encore mineurs, à savoir Anne 22 ans, Mathurin 16 et Jean 12. Les biens mobiliers sont alors estimables à 480L.

Sceau après décès de Guillaume LE FLOCH laboureur de Kermodeste en PLOEMEL

A la requête du procureur du roi de la sénéchaussée d'Auray. Veuve: Christine [hic] LE PORT.

ET PREMIER DANS LA CHAMBRE A FEU

1 mauvaise table coulante - 2 trépieds, 1 poêle grasse, 1 petit bassin d'airain, 1 rangeot, 1 seau à puiser l'eau
1 bois de lit ayant ses accoutrements mode de campagne,
avec un banc auprès dans lequel il s'est trouvé quelques mauvais linge.
2 armoires étant dans le mur, dans l'une desquelles s'y sont trouvés 4 écuelles de bois et 4 cuillères,
1 beurrier, 1 pot ribot avec ses outils, et dans l'autre 1 jade de bois et 3 pots à lait.

DANS UNE CHAMBRE DERRIERE

2 bois de lit avec leurs accoutrements mode de campagne - 1 vieille mée à pâte
1 coffre sans clé sur lequel, sans savoir ce qu'il y a dedans, a été apposé un sceau à bande,
cacheté de cire verte des armes de cette cour.
2 êtrespes, 2 fourches, 2 houettes, 3 faucilles à scier blé, 3 autres à glayer, 3 sarcloirs, 1 hache, 1 tranche.

DANS LE GRENIER

Dans le bout duquel il y a environ 2 perrées de seigle, 1 mesure d'un quart, 1 crible, 1 sas,
3 ruches de paille, et dans l'autre bout il y a peu de foin.

DANS UN AUTRE GRENIER A COTE

Environ 3 perrées de froment, 4 fléaux et 4 fourches de bois.

DANS L'ETABLE PRES LA CHAMBRE A FEU

2 boeufs de différentes couleurs, avec leurs tors, jougs et courroies
4 vaches et 2 génisses de différentes couleurs - 4 râteaux de fer - 1 charrue ayant ses rideaux, socle et ustensiles

DANS UNE PETITE ECURIE A COTE

1 cochon de moyenne taille

DANS UNE ETABLE

2 veaux

DANS LE CARDY ETANT AU BOUT DE LA MAISON

2 charrettes non ferrées - 2 brouettes avec 2 civières à bras.

DANS UNE AUTRE MAISON SEPARÉE DE LA PRECEDENTE

1 auge à lande avec ses ciseaux de fer et 2 marteaux de bois, 1 fût vide - Quelques vieilles boisailles.

DANS LE GRENIER AU-DESSUS

Environ 3 perrées de migl

DANS UNE MAISON ETANT SUR L'AIRE A BATTRE

Un peu de lande

SUR L'AIRE

Un peu de paille de seigle.

NDRL : Estimation à 480L d'après l'acte de 1743, où 1/3 du mobilier vaut 160L.

Après la mort de son beau-père, Jacques CAMENEN reprend la direction de l'exploitation de Kermodeste, qui ne change pratiquement pas. Les biens ménagers ou professionnels, qui étaient déjà usagés, ne sont pas remplacés et vieillissent encore, tels que la table, deux lits, les faucilles, les pelles, les êtrespes. Mais par ailleurs, le cheptel augmente un peu de dix à douze bovins, un à deux cochons, et une nouvelle jument. L'industrie textile est pratiquée avec un braie à deux services, une seringue à filasse, un dévidoir, un rouet. Elle rapporte environ 15L en toile et en fil de chanvre, étoupe et réparon. Pour l'apiculture, trois ruches sont situées aux greniers. Sans doute cadeau de mariage, une vraie et belle armoire de 15L est désormais placée dans la chambre. Assez rare pour être signalé, les nouveaux nés disposent d'un berceau et ne couchent donc pas avec leurs parents. Au début, Jacques est sans doute aidé par son beau-frère Mathurin LE FLOCH. Mais celui-ci meurt à 18 ans le 17 décembre 1741. Il est enterré en présence de sa mère, sa soeur Anne, son beau-frère Jacques CAMENEN, François LE TALHOUEDEC. Le 27 octobre 1743, Catherine LE PORT meurt à son tour, à seulement 54 ans. Elle est inhumée en présence de son cousin germain François LE PINIDIC du Moustoir en MENDON, de Guillaume GUILLEVIC et bien sûr de son gendre Jacques CAMENEN. Une semaine plus tard, le 4 novembre, Ce dernier acquiert par subrogation pour 660L le tiers indivis des biens immobiliers de mobiliers revenant à Anne LE FLOCH. Un autre tiers lui revient de sa femme Yvonne, le dernier tiers appartenant à Jean LE FLOCH, encore mineur de 16 ans environ. Majeure de 26 ans, Anne se réserve toutefois une chambre, avec un coffre et quelques linges et vêtements ayant appartenu à sa défunte mère. Le paiement est prévu dans les six années à venir. Quelques mois plus tard, Anne épouse Louis DALARUN, qu'elle rejoint au

village de Kerbarh. Le 16 juillet 1747, elle demande à Jacques le remboursement pour 120L de la chambre à Kermodeste qu'elle n'habite plus, en plus des 660L. Elle renonce aussi à toute autre prétention, après avoir demandé en juin une promesse pour sa fille Jeanne DALARUN. Quant à Jean LE FLOCH, il part pour Kermalvin en CARNAC, puis à St Jean en LOCOAL, où il se marie en février 1756 avec Michelle LE LOREC.

6E2143 - Minutes Just Vincent HENRY - 04/11/1743

Témoins

- Anne LE FLOCH, fille majeure de plus de 25 ans de Kermodeste en PLOEMEL.
- Jacques CAMENEN son beau-frère de Kermodeste en PLOEMEL.

Biens

1°) Un tiers par indivis des édifices et droits de labourages étant sur le fond d'une tenue au village de Kermodeste en PLOEMEL, ses appartenances et dépendances, à domaine congéable sous Mr DU NEDO.

2°) Pareille portion des biens meubles et bestiaux qui composent le ménage de la dite tenue et levées en terres.

Lesquels biens appartiennent à Anne LE FLOCH du chef de Guillaume LE FLOCH et Catherine LE PORT ses parents.

Contrat

Jacques CAMENEN acquiert par subrogation les biens pour 660L, dont 160L pour les meubles et 500L pour les immeubles. Il paiera Anne LE FLOCH en deux termes de 330L avec les levées et intérêts au denier vingt, le premier d'ici à trois ans dont les intérêts ne commenceront qu'au 4 Mai 1744. Le second terme sera payé d'ici à six ans.

Anne LE FLOCH se réserve une chambre pendant son vivant avec un coffre, 3 linceuls de chanvre, le manteau de sa défunte mère et ses hardes et linges à son usage, qui ne sont pas compris au présent.

Jacques CAMENEN réglera les éventuelles dettes provenant des parents et en acquittera la dite Anne LE FLOCH.

6E1985 - Minutes René GIQUÉL - 16/07/1747

Témoins

- Louis DALARUN x Anne LE FLOCH de Kerbarh en PLOEMEL, et pour Jeanne DALARUN leur fille.
- Jacques CAMENEN de Kermodeste en PLOEMEL.

Contrat

Par acte de subrogation du 4 Novembre 1743 au rapport HENRY, Anne LE FLOCH vendit au dit CAMENEN 1/3 indivis d'une tenue à Kermodeste en PLOEMEL, dont le seigneur foncier est Mr DU NEDO, pour la somme de 500L payable au temps porté dans l'acte.

Les DALARUN ont demandé à Jacques CAMENEN la promesse au nom de Jeanne DALARUN leur fille par exploit du 27 Juin dernier. Ils renoncent depuis à la dite promesse et renonce à la demander au nom de leurs enfants à l'avenir, moyennant une somme de 120L que le dit CAMENEN leur payera autre et par-dessus le prix porté en l'acte de subrogation.

Jacques CAMENEN remboursera la somme au 04/11/1749 avec intérêts au denier vingt. Les dits DALARUN se désistent même à pure et à plein de la jouissance de la chambre qu'ils avaient desserrés par le dit acte de subrogation en faveur de la somme ci-dessus convenu.

Jacques CAMENEN et Yvonne LE FLOCH ont au moins sept enfants qui survivent au bas âge. En plus des aînés, naissent Marie en 1741, Yves en 1747 et deux jumeaux en 1751, Jeanne la cadette et Julien. Le 22 janvier 1755, Jacques meurt chez lui âgé de 46 ans. Son corps est inhumé en présence de son beau-frère Yves LE DIOT de Kermelgan, son frère Guillaume, son dernier fils Julien, Sébastien LE LOZEREK. Le 4 mars, sa veuve Yvonne LE FLOCH est instituée tutrice de leurs enfants, tous mineurs. Le lendemain, les biens mobiliers sont estimés à 314L, y compris quelques réserves de grains. Plus de la moitié comprend le bétail.

B1666 - Sénéchaussée d'Auray - 03/03/1755

Décret de tutelle

Yvonne LE FLOCH, veuve de Jacques CAMENEN décédé à Kermodeste en PLOEMEL depuis environ un mois, déclare lui rester de son mariage sept enfants mineurs, à savoir Vincent 20 ans, Jeanne 19, Anne 16, Marie 14, Yves 8, Julien et Jeanne, jumeaux de 4 ans.

Témoins paternels

- 1- Julien CAMENEN de Locmaria en PLOEMEL, frère au défunt.
- 2- Vincent CAMENEN de Kervilain en BELZ, frère au défunt.
- 3- Yves GUYOT (LE DIOT) de Kermelgan en PLOEMEL, beau-frère au défunt.
- 4- Jacques CAMENEN de Kervilain en BELZ, neveu au défunt.
- 5- Julien CHEVILLIER d'AURAY, oncle au défunt par alliance.
- 6- Julien HERVE du bourg de PLOEMEL, cousin au 1/3 par alliance aux mineurs.

Témoins maternels

- 7- Jean LE FLOCH de Kermalvin en CARNAC, frère de la veuve.
 8- Louis DALARUN de Kerdars en PLOEMEL, beau-frère de la veuve.
 9- Pierre AUDO de Trélusson en PLOEMEL, parent au 1/3 aux mineurs par alliance.
 10- Pierre BRIEND de Kerberen en CRACH, cousin germain à la veuve.
 11- Jean LE FLOCH de Kercret en PLOEMEL, parent au 1/3 aux mineurs.
 12- Patern LE PRIOL de Kercret en PLOEMEL, parent au 1/4 aux mineurs.
 Ils nomment Yvonne LE FLOCH pour tutrice.

B2015 - Sénéchaussée d'Auray - 04/03/1755

Inventaire après décès de Jacques CAMENEN à Kermodeste en PLOEMEL

A la requête d'Yvonne LE FLOCH, sa veuve et tutrice des sept enfants mineurs de leur mariage.
 Commis au greffe : Pierre LE CROISIER, résidant en bas de la rue du château en ST GILDAS d'AURAY.
 Priseurs : Jean CAILLOCE de Kerganiet et Julien LE BIDEAU de Kermelgan, laboureurs en PLOEMEL.
 Témoins : Yvonne LE FLOCH veuve, Julien CAMENEN, Louis DALARUN, parents et bienveillants.

MEUBLES (28L 3s - 8,9%)

1 vieille table coulante avec 2 mauvais escabeaux.....	18s
1 lit mode de campagne, avec sa couette de balle, 2 draps de réparaon et 1 baline	3L
1 petit banc	10s
1 coffre	2L 5s

Dans une autre chambre :

1 vieux lit, sa couette de balle, 2 draps de réparaon, 1 vieux balin et 1 pièce de bois auprès	3L 10s
1 vieux lit, sa couette de balle, 2 draps de réparaon, 1 très mauvaise couverture de laine	2L 10s
1 vieux banc effoncé	5s
1 armoire	15L
1 petit ber (au grenier)	5s

LINGE ET VETEMENTS (2L 14s - 0,9%)

1 vieille culotte, 2 mauvaises vestes de laine blanche.....	1L 10s
2 chemises à homme	1L 4s

USTENSILES DE CUISINE (17L 11s - 5,6%)

1 trépied avec 1 chandelier de fer	15s	1 jade et 1 passe lait de bois	10s
1 vieille barrique sur bout et effoncée	12s	6 écuelles, 6 cuillères de bois, leur cage	10s
1 bassin de fer	1L 10s	1 plat et 1 assiette de terre	4s
1 petit bassin d'airain	1L 10s	3 pots à lait, le pot à ribot et son équipement	12s
1 autre moyen bassin d'airain	7L	1 assiette et 1 beurrier	2s
1 marmite, sa couverture et cuillère de bois	2L 10s	1 charnier de bois, sa couverture de paille	6s
1 poêle à frire	1L	1 petit baril avec quelque peu de sel	10s

MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (34L 15s - 11,0%)

2 charrettes en l'état qu'elles sont	13L 10s	1 vieille pelle de fer	12s
1 corde à charrette	10s	1 serpe	12s
1 charrue complète	3L	1 scie	8s
1 herse	5s	1 hache	12s
4 brouettes	1L	1 offre à piler la lande avec 2 pilons de bois,	
7 fourches de bois, 1 vieux râteau de bois	5s	1 hachot de fer	12s
2 fourches à trois doigts	1L 4s	1 échelle et quelques morceaux de bois	8s
5 fléaux à battre	6s	1 mesure de demi perrée, 1 vieux crible,	
6 vieilles poches	1L 10s	1 mauvaise pelle de bois	15s
2 vieilles étrêpes et 1 tranche	2L	1 rouet à filer.....	1L 15s
3 piquelles	15s	1 braye à deux services	15s
3 mauvaises faucilles, 4 sarcloirs	1L	1 dévidoir	5s
3 râteaux de fer	18s	1 seringue à filasse	8s
1 herminette	1L	2 mauvaises civières avec quelques morceaux	
1 mauvais croc	5s	de chanvre	5s

ANIMAUX (169L 19s - 54,0%)

2 gorets	18L	1 autre vache	5L
2 boeufs	75L	5 petites génisses	24L
1 vache	13L 10s	1 jument avec son équipement de campagne.....	9L

Ploemel

1 autre vache	12L	5 ruches (grenier)	6s
1 autre vache	7L	3 ruches à abeilles (grenier).....	3s
1 autre vache	6L		
<u>PRODUITS AGRICOLES (61L 15s - 19,6%)</u>			
3 aulnes de toile de réparaon	1L 10s	2 perrées 1/2 de seigle à 5L 10s	16L 5s
36 écheveaux de fil moitié de chanvre à 8s,		2 perrées de mil à 11L	22L
moitié d'étoupe à 6s	12L 12s	1 charretée de foin, 1 demi charretée de millon	9L
1 petite quantité de grosse étoupe	8s		
<u>BATIMENTS</u>			
Pièce principale - Autre chambre - Petit appartement à côté - Greniers - Etable et écurie - Cardy			
<u>TOTAL GENERAL : 314L 17s</u>			

Bien qu'âgé de 20 ans, l'aîné Vincent CAMENEN (n°254) reprend sans doute la direction de l'exploitation, aidé par ses oncles. Trois ans plus tard, le 31 janvier 1758, il épouse Anne LE LOREC de St Jean en LOCOAL, sans doute apparentée à Michelle LE LOREC, l'épouse de l'oncle Jean LE FLOCH, présent au décret de justice préalable. Mais cette union ne tient pas. Veuf âgé de 26 ans, Vincent se remarie alors en septembre 1761 à Nicole CAILLOCE (n°254-255), jeune veuve originaire du Grand Cosquer en CRACH. C'est dans cette paroisse que la noce a lieu et que le couple s'installe. Le devenir de l'exploitation de Kermodeste est inconnu. Yvonne LE FLOCH est toujours vivante en 1761.

B1673 - Sénéchaussée d'Auray - 13/01/1758

<u>Décret de mariage</u>	
Vincent CAMENEN de Kermodeste en PLOEMEL, f. Jacques (+) et Yvonne LE FLOCH, tutrice, & Anne LE LOREC de St Jean en LOCOAL, f. Goual et Jeanne LE PRADO.	
<u>Témoins paternels</u>	
1- Julien CAMENEN de Locmaria en PLOEMEL, oncle.	
2- Vincent CAMENEN de Kervilen en BELZ, oncle.	
3- Yves LE DIOT de Kermelgan en PLOEMEL, oncle par alliance.	
4- Julien HERVAIN du bourg en PLOEMEL, cousin germain par alliance.	
5- Julien CHEVILLE d'AURAY, oncle par alliance.	
6- Colas REVELLE, cousin germain par alliance.	
<u>Témoins maternels</u>	
7- Jean LE FLOCH de St Jean en LOCOAL, oncle.	
8- Louis DALARUN de Kerbasden en MENDON, oncle.	
9- Guillaume DAVID de Kermodeste en PLOEMEL, parent au 1/4.	
10- Aubin EVIN de Kerbarde en PLOEMEL, parent au 1/4.	
11- François MADEC de Kerganec en PLOEMEL, parent au 1/4.	
12- Saturnin KERMORVAN de Kervaranton en LOCOAL.	